



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
sur la commune de NITRY

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0453 du 30 septembre 2019,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nitry, déposée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Nitry (EDF Renouvelables France), sera ouverte du lundi 28 octobre 2019 (14h30) au samedi 30 novembre 2019 inclus (12h30), soit une durée de 34 jours consécutifs, en mairie de NITRY.

Est désignée Mme Geneviève GARCIA en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 28 octobre 2019 au 30 novembre 2019 inclus, en mairie de NITRY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 28 octobre 2019 au 30 novembre 2019 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de NITRY, AIGREMONT, ANNAY-SUR-SEREIN, GRIMAULT, JOUX-LA-VILLE, LICHERES-PRES-AIGREMONT, MASSANGIS, NOYERS, SAINTE-VERTU, et VERMENTON sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique :
 - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-nitry>
ou
 - à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
centrale-photovoltaique-nitry@mail.registre-numerique.fr

- soit par écrit :
 - sur le registre « papier » déposé en mairie de NITRY,
ou
 - courrier adressé à la mairie de NITRY (siège de l'enquête) à l'attention de Mme le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, Mme le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de NITRY, les : lundi 28 octobre 2019 de 14h30 à 17h30 ; vendredi 15 novembre 2019 de 13h00 à 16h00, mardi 19 novembre 2019 de 9h30 à 12h30, samedi 30 novembre 2019 de 9h30 à 12h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de NITRY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de Mme le commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Alexandre MARGAIN - SAS Centrale Photovoltaïque de Nitry (EDF Renouvelables France) – Cœur Défense Tour B – 100 Esplanade du Général de Gaulle 93932 PARIS La Défense cedex – Tél. : 01.40.90.57.65.